

Prix des commerçants du canton de Fribourg

1. Exposé de base

- L'ACCF a décidé de mettre sur pied chaque année, le « Prix des commerçants du canton de Fribourg », dans le but d'honorer une personnalité fribourgeoise de chaque région définie par notre Association.
- Le jury est composé des membres d'honneur de l'ACCF, présidé par le Président d'honneur
- Les critères de choix, mesurables, doivent être fait en fonction de l'engagement du candidat en faveur de la défense du commerce traditionnel et de proximité

2. Présentation des candidats

- chaque candidat est présenté au jury, sur la base d'un simple dossier avec des critères mesurables
- toute personne majeure habitant le canton peut proposer une personnalité répondant aux critères demandés
- dernier délai pour remise des dossiers au secrétariat de l'ACCF ou au président du Jury, le 15 janvier

3. Jury

- composé des membres d'honneur, le Jury se réunit pour délibérer une fois par année, sur convocation de son Président
- le secrétariat de l'ACCF prépare les dossiers des candidatures et assure le secrétariat du Jury
- les décisions se prennent à la majorité des voix, en cas d'égalité la voix du Président du Jury est prépondérante

4. Prix

- diplôme « Prix des commerçants du canton de Fribourg »
- diffusion médiatique (La Liberté, La Gruyère, L'Objectif..., plate-forme internet)